

CE QUE LES YEUX
DE BEATA DAURY ONT VU

Roman
par Marie Françoise Lasserre,
Avocat
www.mflasserre.com

Le CHAPITRE VIII a été diffusé
le Vendredi 9 Novembre à 13h 31,
début de l'étale de haute mer à
Dieppe (France métropolitaine).

CHAPITRE VIII

Note de l'auteur : Un arrêté Préfectoral a autorisé du 17 Avril 2013 au 17 Avril 2043 sur le site de Dieppe, l'extraction de sables marins pour 375 000 m³ par an pendant 15 ans puis pour 500 000 m³ par an pendant 15 ans.

Cette autorisation est reprise par l'auteur dans la composition du présent chapitre.

**MONSIEUR LE PREFET POURQUOI
HAISSEZ VOUS A CE POINT
VOTRE DESCENDANCE ?**

La salle d'audience était pleine. Ceux qui n'avaient pas pu arriver en avance se tenaient serrés, debout, au fond et sur les côtés.

- Monsieur le Préfet, commença le Président de la juridiction, vous comparez devant le Tribunal Correctionnel pour avoir porté atteinte à l'environnement en autorisant du 17 Avril 2013 au 17 Avril 2043 au large de la commune de Nesson, l'extraction de sables marins

pour 375 000 m³ par an pendant 15 ans puis pour 500 000 m³ par an pendant 15 ans

...

Pourquoi donc Monsieur le Préfet haïssez-vous à ce point votre descendance ?

L'assistance retint son souffle.

Puis elle entendit répondre :

- Je ... je ne comprends pas votre question Madame le Président...
- Le Tribunal va formuler sa question différemment : Monsieur le Préfet, pourquoi haïssez-vous à ce point les enfants de vos enfants de vos enfants de vos enfants ?
- Je ne vois pas... Je ne comprends pas...
- Le Tribunal va donc vous aider en vue de votre réponse : vous avez des enfants Monsieur le Préfet ?... Voire des petits-enfants ?... Combien ?... Quel âge ont-ils ?....

- Madame le Président- tenta l'avocat - je m'oppose fermement à ce questionnement ! Il porte atteinte à l'intimité de la vie privée et familiale de la personne !... Il est sans lien avec l'affaire !...
- Maître X, vous avez pu des mois durant utiliser tous les moyens de procédure possibles... à des fins dilatoires... en vue que l'affaire ne voie jamais le jour... Désormais le Tribunal doit la juger et vous n'avez pas d'appréciation à porter sur la façon dont le Tribunal mène son audience, et ce croyez-le bien dans le respect des droits de la défense !
- Monsieur le Préfet , reprit le Président en baissant la voix, le dossier fait état dans votre foyer de deux enfants, un garçon et une fille... Vous avez certainement fait au mieux et essayé, ne serait-ce que ponctuellement compte tenu de vos fonctions, de les accompagner dans leurs apprentissages... Quelle est la matière dans laquelle vous auriez pu les faire travailler ?

- Et bien... Il m'est arrivé d'aider ma fille en géographie... Plus précisément... en cartographie...
- Alors vous êtes invité Monsieur le Préfet, à vous remémorer la cartographie géologique des fonds marins, ce qu'elle enseigne en matière des périmètres, des reliefs, de la morphologie des fonds marins ... Jusqu'à ce qu'une autorisation d'extraction de sables marins ne réduise à néant la plus précieuse des cartographies !

...

Le Tribunal souhaiterait également savoir Monsieur le Préfet ... Y a-t-il une autre matière dans laquelle vous auriez eu plaisir à accompagner vos enfants ?

- ... L'Histoire... incontestablement l'Histoire, Madame le Président.
- Alors Monsieur Préfet apprenez qu'en matière d'Histoire les fonds marins contiennent les plus anciens enseignements de l'humanité... Il s'agit de la couverture sédimentaire...

Son dépôt a nécessité des millions d'années... C'est notre plus grand livre d'Histoire... Y sont archivés la majorité des événements biologiques, climatiques, environnementaux que nous ayons connus... Jusqu'à ce qu'au plus haut sommet de l'Etat autorisation soit donnée de détruire cette bibliothèque de notre humanité !

...

Et aussi... Il ne s'agit pas de pénétrer l'intimité de votre vie privée Monsieur le Préfet vous l'avez bien compris... Mais... Y a-t-il des endroits où vous ayez accompagné vos enfants avec plaisir ? Acceptez-vous de nous en parler ?

- Oui... j'ai aimé quelquefois les amener au concert... et puis également dans des musées de Beaux-Arts... Mais trop peu souvent malheureusement... Je ne trouvais guère le temps...
- Le Tribunal vous remercie de votre réponse... Voudriez-vous nous préciser ... Quel type de concert ?... Quel type d'exposition ?...

- ... Le concert... lorsque je rassemble mes souvenirs ... Il n' y en a eu qu'un, en fait... c'était de la musique de chambre ... un quatuor à cordes... Et les expositions, plutôt que de submerger mes enfants d'informations, je m'attachais à chaque fois à les concentrer sur une époque... toujours la même... et j'ai choisi... la Renaissance... puisque c'est une époque charnière ...
- Alors Monsieur le Préfet il faut que vous entendiez du Tribunal, ceci :

S'agissant du quatuor à cordes que vous entendiez faire apprécier par vos enfants ... cette dernière vibration ... avant que les archets ne soient reposés ... cette vibration, on la retrouve, à l'intérieur des eaux de l'océan... c'est bien l'endroit où il y ait le moins de silence ... Et s'agissant de la Renaissance ... l'on relève, dans les fonds marins, tous ces ors de la Renaissance, également l'entière gamme des couleurs qu'à l'époque les pigments parvenaient à composer ... qu'il s'agisse des carmin, des tons de

vert, de bleuté... Les fameuses chevelures des sujets féminins de la Renaissance ... vous les retrouverez dans les ondulations des champs d'algues, à perte de vue ... Tout ceci avant qu'au nom de l'extraction des sables marin l'on n'y mette fin, vous l'avez compris !

Car il faut que vous appreniez que les navires sabliers que vous autorisez déplieront leurs bras aspirants et qu'ils racleront les fonds ! En laissant sur des milliers et des milliers de kilomètres leurs sillons ! Que ces sillons présentent une largeur de 1 à 2 mètres ! Une profondeur de l'ordre de la moitié d'un mètre ! Que l'eau qui s'écoulera des sables après qu'ils aient été aspirés par les navires sabliers, déverseront à leur tour ce fameux panache turbide que dénoncent les océanographes parce qu'il compromettra définitivement le peu de biodiversité qui subsistera après leur passage !

...

Et également Monsieur le Préfet ... le Tribunal souhaiterait connaître ... les odeurs ... à quelles odeurs avez-vous tenté de sensibiliser vos enfants ?

- Là, Madame le Président... l'approche a été moins forte... par temps de pluie néanmoins ... ou plutôt... après la pluie... j'ai essayé de leur faire ... se pénétrer de l'odeur de l'herbe... à la fin de la pluie ...
- Apprenez donc Monsieur le Préfet, apprenez donc que la palette des odeurs, à cet instant même où l'on sort de l'océan, est infinie... qu'elle est une composition étonnamment puissante de l'iode, de l'ensemble des sédiments et des algues qui l'habitent ...

On entendit la salle qui reprenait son souffle.

- ... Mais aussi Monsieur le Préfet, le Tribunal vous remerciant des réponses que vous lui apportez... souhaiterait également savoir... Y a-t-il un loisir, une activité, que vous ayez pu partager avec l'un ou l'autre de vos

enfants ? Ou bien, au cas où vos obligations ne vous en auraient pas laissé la possibilité, un loisir, une activité, que vous auriez souhaité leur faire partager ?

- Eh bien Madame le Président...c'est très personnel... mais c'est l'un de mes grands regrets... j'aurais aimé leur faire découvrir... eh bien... oui... la spéléologie...
- Au sujet de la spéléologie, Monsieur le Préfet, le Tribunal souhaite rappeler quel est le parfait équilibre des fonds marins. La zone côtière lorsqu'elle est recouverte par l'océan, devient, sur une profondeur allant jusqu'à à 250 mètres, ce que l'on appelle le plateau continental ; au-delà se trouve le talus continental, très escarpé, d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 2500 - 3000 mètres , souvent entaillée de canyons sous-marins , bouillonnants, de la plus grande beauté ; au-delà encore , se trouvent les plaines abyssales, d'une profondeur pouvant avoisiner les 6000mètres.

Mais le Tribunal souhaite aussi vous rappeler que ce bel équilibre est fragile.

Qu'il peut être compromis par des accidents d'origine humaine, navire sablier notamment.

Une avalanche sous-marine peut ainsi se produire alors.

Et par voie de conséquence, tous mouvements, volumes d'eau de mer, volumes de matériaux en provenance de fonds sous-marins, affecteront la côte.

Ce au nom du sable marin, matériau gratuit !

Et le Tribunal vous enseigne qu'à l'instant-même où cet équilibre se rompt, les extractions que vous autorisez, les navires sabliers qui les accomplissent, tous seront désignés !

...

Monsieur le Préfet, à la question « Pourquoi haïssez-vous à ce point votre descendance » vous avez semblé troublé.

Le Président marqua un temps d'arrêt.

La salle retint son souffle.

-
- Prenant en compte votre trouble, le Tribunal la posera donc différemment mais obtiendra la réponse à ce qui restera une unique et même interrogation.

Au lieu de « Pourquoi haïssez-vous à ce point votre descendance » la question sera formulée ainsi :

En vue de quoi autorisez-vous Monsieur le Préfet l'extraction massive des sables des fonds marins ?

Et l'on entendit répondre :

- ...En vue... en vue...essentiellement... de la fabrication du béton, Madame le Président.

Parfois au petit matin nos rêves en nous délivrant de leur emprise, nous laissent assis au bord du lit la tête dans nos mains, dans un état de très grande fatigue.

Tel fut le cas de Marie Langla à son réveil ; un tel rêve, qui l'avait tenue, cadennassée, pendant toute la nuit en avait-elle l'impression, la laissa au petit jour, épuisée.

Simon Dentraiche, Maire, l'avait la veille appelée avec beaucoup de courtoisie.

- Monsieur le Maire, avait-elle alors exposé, je suis sensible à votre confiance mais ... mon cœur de métier c'est plutôt la famille, avec les séparations, les divorces ... je crains de ne pas être compétente dans le domaine qui vous préoccupe...

- Nous pensons avec mes deux adjoints en charge de l'urbanisme et des affaires sociales, que ce qui compte, Madame, c'est que vous êtes d'ici. Vous avez l'expérience et la mémoire des lieux. Et précisément parce que ce n'est pas votre cœur de métier, vous aurez du recul, vous pourrez émettre d'autres hypothèses de travail...

Car cette brèche dans le cordon dunaire, elle est intervenue sans courant, sans vent, avec un coefficient dérisoire...

Les habitants n'acceptent pas de considérer qu'il s'agisse d'une simple coïncidence, d'un malheureux concours de circonstance.

Même en ce mois de Novembre, des vacanciers habituels de l'été se manifestent eux aussi auprès de la Mairie.

Tous parlent désormais. Ils n'arrêtent plus.

Tous se remémorent les uns les autres qu'au large de Nesson, par arrêté d'autorisation émanant de la Préfecture c'est l'extraction d'un volume de 375 000 m³ de sables marins par an, qui a été autorisée.

Ils rappellent que cette extraction est en cours d'exécution depuis presque six ans désormais.

Ils rappellent qu'elle est prévue pour durer trente ans.

Ils demandent qu'avec l'effort de tous, un terme soit mis à tout ceci.

A ce qui les entame.

A ce qui les abîme.

A ce qui empêche leur bonheur.